

S'LO

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

Délibération n°2024-024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 08 avril 2024

Le 08 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 02 avril 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, F. MATHE

Absents excusés : A. CAVARD (pouvoir à F. DUMAS), A. GUILLOT, N. MOTARD (pouvoir à F. MATHE), E. POUIT (pouvoir à F. BOULOT), F. RIVIER (pouvoir à A. GRIMARD).

Secrétaire de séance : A. GRIMARD

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 09

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

**Travaux électriques dans
la salle des fêtes**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de restructurer le compteur électrique et de changer les néons de la salle des fêtes en éclairage LED ;

CONSIDÉRANT le devis de l'entreprise Iléclair, s'élevant à 2 960€ HT (TVA non applicable) ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Patrimoine » réunie le 22 mars dernier ;

Après délibération, les conseillers municipaux, valident à l'unanimité, le devis de la société Iléclair, pour un montant de 2 960€ HT.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 08 avril 2024,

Pour extrait certifié conforme délibéré le 08 avril 2024,

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.